

Règlement 2026

ART.1 Les épreuves

L'association ALLEZ HOP ! organise le Trail de la Marguerite les 5 et 6 septembre 2026

Le Trail de la Marguerite est une épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade de Côte d'or, est organisée par l'association ALLEZ HOP !. Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant essentiellement des chemins sur les communes d'Agey, Gisse-sur-Ouche, Barbirey-Sur-Ouche, Grenant-lès-Sombernon et Remilly-en-Montagne

Parcours d'une longueur totale de 105 km pour 4 200m D+, découpé en 9 boucles (dites pétales) de 10 à 13 Km environ avec chacune un parcours différent.

Vous n'aurez pas à choisir à l'avance la distance de votre course. C'est l'originalité de ce trail ! On décide le jour J à l'issue de chaque pétale : Un peu, Beaucoup, Passionnément et pourquoi pas À la folie !

Vous pouvez vous inscrire à l'une des 4 épreuves du trail de la Marguerite :

1.«La Marguerite solo »

En vous inscrivant sur cette épreuve, vous n'aurez pas à choisir à l'avance la distance de votre course. La distance "libre" de ce trail varie de 11 Km minimum (1 boucle ou « pétale ») à 105 Km maximum (9 pétales).

Tous les pétales ont le même point de départ et d'arrivée, le Jardin du Soleil, situé sur la commune d'Agey. Le Jardin du Soleil sera également le lieu de ravitaillement commun aux 9 pétales et le lieu de toutes les décisions, en effet à la fin de chaque pétale, le coureur décide de s'engager pour un pétale supplémentaire ou de s'en arrêter là.

Les pétales sont à parcourir dans l'ordre de leur numérotation quel que soit le nombre de pétales effectués.

Course à allure libre ouverte à tous à partir de la catégorie Espoir.

2.« La Marguerite duo »

En inscrivant votre équipe de 2 relayeurs, vous n'aurez pas à choisir la distance de votre course. La distance "libre" de ce trail varie de 11 Km minimum (1 pétale) à 105 Km maximum (9 pétales).

Tous les pétales ont le même point de départ et d'arrivée, le Jardin du Soleil, situé sur la commune d'Agey. Le Jardin du Soleil sera également le lieu de ravitaillement commun aux 9 pétales, le lieu de passage de relai et le lieu de toutes les décisions. En effet à la fin de chaque pétale, l'équipe décide de s'engager pour un pétale supplémentaire ou de s'en arrêter là.

Les pétales sont à réaliser dans l'ordre de leur numérotation quel que soit le nombre de pétales effectuées. Chaque pétale est couru par l'un ou l'autre des relayeurs. Le passage de relai se fait obligatoirement au Jardin du Soleil. Il n'y a pas d'obligation à ce que les 2 relayeurs effectuent le même nombre de pétales. Vous pouvez passer le relai plusieurs fois si cela vous chante mais toujours au Jardin du Soleil.

Course à allure libre ouverte à tous à partir de la catégorie Espoir.

3.«La Marguerite quatuor »

En inscrivant votre équipe de 4 relayeurs, vous n'aurez pas à choisir la distance de votre course.

La distance "libre" de ce trail varie de 11 Km minimum (1 pétale) à 105 Km maximum (9 pétales).

Tous les pétales ont le même point de départ et d'arrivée, le Jardin du Soleil, situé sur la commune d'Agey. Le Jardin du Soleil sera également le lieu de ravitaillement commun aux 9 pétales, le lieu de passage de relai et le lieu de toutes les décisions. En effet à la fin de chaque pétale, l'équipe décide de s'engager pour un pétale supplémentaire ou de s'en arrêter là.

Les pétales sont à réaliser dans l'ordre de leur numérotation quel que soit le nombre de pétales effectuées. Chaque pétale est couru par l'un ou l'autre des relayeurs au choix : un relayeur peut prendre le relai plusieurs fois pour une ou plusieurs boucles. Le passage de relai se fait obligatoirement au Jardin du Soleil.

Course à allure libre ouverte à tous à partir de la catégorie Espoir.

4.« Le 1er Pétale »

En vous inscrivant sur le « 1er pétale », vous vous élancerez pour un seul et unique pétale de la Marguerite, comme son nom l'indique, le 1er et vous ne pourrez pas vous engager sur les pétales suivants. Distance 11 km, 350m D+.

Course à allure libre ouverte à tous à partir de la catégorie Cadet.

Le départ des épreuves sont donnés simultanément à 17h00 le samedi 5 septembre 2026.

L'horaire de départ peut être aménagé par la direction de course, les concurrents en seront bien sûr informés via le site et la page Facebook de l'épreuve.

ART. 2 LES INSCRIPTIONS

La participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les inscriptions se font uniquement en ligne depuis le site www.le-sportif.com

Le règlement s'effectuera en ligne lors de votre inscription.

Les inscriptions en ligne sont closes au plus tard le 28/08/2026 à 23h59.

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course

Les inscriptions sont limitées à 500 coureurs.

Aucune inscription sur place ne sera possible.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur.

L'inscription est conditionnée par la présentation :

Participants majeurs :

- Soit d'une licence FFA compétition, entreprise ou running (les autres types de licence FFA et licences autres fédérations ne sont pas acceptés).
- Soit d'un Pass Prévention Santé (disponible sur <https://pps.athle.fr>) datant de moins d'un an.

La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée pour les participants majeurs.

Participants Mineurs (épreuve "le 1er pétale")

Le bulletin d'inscription devra être signé par le représentant légal et accompagné :

- Soit d'une licence FFA compétition, entreprise ou running (les autres types de licence FFA et licences autres fédérations ne sont pas acceptés).
- Soit d'un questionnaire de santé établi par l'athlète et son représentant légal (disponible sur <https://pps.athle.fr>) et si l'une des rubriques est à « oui » accompagné d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la discipline en compétition datant de moins de 6 mois.

La validité de la licence ou du PPS s'entend le jour de la manifestation.

ART. 3 Catégorie d'âge - Restriction kilométrique

- Les épreuves « Trail de la Marguerite solo », « Trail de la Marguerite duo » et « Trail de la Marguerite quatuor » sont accessibles aux personnes de 20 ans et plus, c'est à dire à partir de la catégorie Espoir (Année de naissance : 2007).
- L'épreuve « Le 1er pétale » est accessible aux personnes de 16 ans et plus, c'est à dire à partir de la catégorie Cadet (Année de naissance : 2011)

ART. 4 Retrait des dossards

- Retrait des dossards au Jardin du soleil à Agey. Samedi 5 septembre de 14 h à 16h30
- Salle ouverte à PARTIR DE 14h00 au Jardin du soleil à Agey
- BRIEFING : 16h45 au Jardin du soleil à Agey
- DEPART : 17h au Jardin du soleil à Agey

Les dossards doivent être portés de manière visible, accrochés à la poitrine.

Pour les épreuves en relais, un seul dossard est distribué à chaque équipe, il sert de témoin lors des passages de relai. Sur chaque pétale il doit donc être obligatoirement porté par le coureur engagé sur ledit pétale ! Nous vous conseillons d'être équipé de porte-dossard.

ART. 5 Ravitaillements

A la fin de chaque boucle pétale (env. 10 / 13 km) un ravitaillement est mis à disposition des coureurs au Jardin du Soleil.

Il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours des pétales. Le coureur est en autonomie sur chacun des pétales.

Attention, aucun gobelet n'est fourni sur les points de ravitaillement.

ART. 6 Matériel obligatoire

Au départ de chaque pétale et au ravitaillement, le coureur doit avoir

- Un gobelet
- Un téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistré
- Une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) au minimum de 1,5 litre
- Une réserve alimentaire
- Une couverture de survie
- Un coupe-vent

- Lampe frontale avec une recharge supplémentaire (ou 2 lampes) pour la nuit
- Un sifflet

ART. 7 Règlementation

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, balisage provisoire. Les coureurs devront impérativement rester sur les parcours balisés par l'organisation. Pour les portions routières veuillez respecter le code de la route, soyez prudent.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel.

ART. 8 Annulation

Si la météo était défavorable, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...)Aucun droit d'inscription ou autres frais ne seront remboursés.

ART. 9 Abandon - Barrière horaire

Les coureurs devront se soumettre à la barrière horaire mise en place, c'est à dire un temps de course maximum de 24h. Les coureurs ne pourront pas s'engager sur une nouvelle boucle après 14h30.

Le concurrent qui abandonne en cours de pétale devra obligatoirement signaler son abandon au poste de chronométrage par téléphone.

ART. 10 Classement

- Epreuve « Le 1er pétale » : classement scratch Hommes et Femmes, toutes catégories confondues
- Epreuve « Trail de la marguerite Solo »

Pour chaque distance (à l'issue de chaque pétale) => Classement scratch homme et femme : toutes catégories confondues

- Epreuve « Trail de la marguerite Duo »

Classement scratch à l'issue de la 9e boucle (hommes, femmes, mixtes)

- Epreuve : « Trail de la Marguerite quatuor »

Classement scratch à l'issue de la 9e boucle (hommes, femmes, mixtes)

ART. 11 Droit à l'image

Du fait de son engagement le concurrent donnent à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation.

ART. 12 Assurance

L'assurance Responsabilité Civile est obligatoire.

Le nouveau PPS 2026 inclut une assurance Responsabilité Civile du coureur mais les non-licenciés mineurs ne font pas le PPS.

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité civile auprès de Assurance du Crédit Mutuel

Les coureurs **Licenciés FFA** bénéficient des garantie Responsabilité Civile et Individuelle Accident liées à leur licence.

Les coureurs **non-licenciés majeurs** bénéficient d'une garantie Responsabilité Civile liée à leur PPS. Il leur incombe de souscrire facultativement une assurance Individuelle Accident.

Les coureurs **non-licenciés mineurs** doivent être couvert par une assurance Responsabilité Civile personnelle.

ART. 13 Acceptation du règlement

La participation à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute infraction pourra entraîner la disqualification du participant.